

27 JUL. 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Contrôle de Légalité

Délibération N° RTM/2023-24.07//0017
Portant adoption du compte de gestion de l'exercice 2022



**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**
*Séance du 24/07/2023
à 09H00
Salle 45*

Date de la convocation :
17/07/2023

Date d'envoi :
18/07/2023

Administrateurs en exercice :	7
Administrateurs présents :	6
- Dont représentés :	
Administrateurs absents :	3
Suffrages exprimés	4
Vote : · Pour :	4
· Contre :	0
· Abstentions :	0

Le 24 juillet 2023 à 09H00, le Conseil d'Administration de l'EPIC Régie des Transports de Martinique s'est réuni sur son site d'exploitation au Centre Technique de Transports, rue Ferrements, ZAC de la Trompeuse BP 90971, 97246 FORT DE FRANCE CEDEX, selon les dispositions de ses statuts.

Présents :

Pour MARTINIQUE TRANSPORT :

- Monsieur Jean Claude DUVERGER
- Monsieur Raphael SEMINOR
- Monsieur Louis BOUTRIN
- Monsieur Jose MIRANDE

Pour les membres du Comité Social Economique de la RTM :

- Monsieur Alex MARIE CELINE
- Monsieur Miguel GUACIDE

Absents excusés :

Pour MARTINIQUE TRANSPORT :

- Madame Chantal MAIGNAN
- Monsieur Didier LAGUERRE
- Monsieur Olivier MARIE REINE

Pour la paierie Territoriale :

- Madame Marie OSTALIE MORVILLIER

Assistaient également au Conseil d'Administration :

- Des membres de l'administration de la REGIE DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 1801-1, L. 1221-3 et suivants et R. 1221-1 et suivants ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-30.01/002 du 30 janvier 2020 portant création d'une régie de transport et adoption des statuts correspondants ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-29.06/018 du 29 juin 2020 portant désignation des membres élus au Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique ;

Vu la délibération n° RTM/2021-31.08//013 du 31 août 2021 portant élection du Président du Conseil d'Administration de la Régie des Transports de Martinique ;

Vu la délibération de MARTINIQUE TRANSPORT n° 20-24.09/037 du 24 septembre 2020 portant approbation des statuts modifiés de la Régie des Transports de Martinique et les statuts correspondants ;

Sur le rapport du Président du Conseil d'Administration,

ADOpte LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 : Le Conseil d'Administration adopte, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération, le compte de gestion de l'exercice 2022.

Article 2 : Le Directeur général est dûment habilité à conduire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les actes s'y rapportant.

Article 3 : La présente délibération du Conseil d'Administration, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, sera publiée dans le Recueil des Actes Administratifs de l'établissement.

Article 4 : La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au Représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré et adopté le Conseil d'administration, à 4 (QUATRE) voix en sa séance du 24 juillet 2023.

**Pour extrait certifié conforme,
Fort-de-France, le 24 juillet 2023**

**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Jean-Claude DUVERGER**

RTM
Régie des Transports de Martinique
Rue Gaston Defferre
CS 30137 - 97201 Fort de France
Martinique



Résultats budgétaires de l'exercice

01700 - REGIE-TRANSPORTS DE MARTINIQUE

ANNEXE DE LA DELIBERATION N°17

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 615 289,17	37 606 940,65	39 222 229,82
Titres de recette émis (b)	596 705,52	32 691 465,35	33 288 170,87
Réductions de titres (c)		80 947,82	80 947,82
Recettes nettes (d = b - c)	596 705,52	32 610 517,53	33 207 223,05
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 615 289,17	37 606 940,65	39 222 229,82
Mandats émis (f)	1 082 932,16	32 148 980,34	33 231 912,50
Annulations de mandats (g)		2 925 511,73	2 925 511,73
Depenses nettes (h = f - g)	1 082 932,16	29 223 468,61	30 306 400,77
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		3 387 048,92	2 900 822,28
(h - d) Déficit	486 226,64		

PRÉFECTURE MARTINIQUE
REÇU LE
27 JUL. 2022
Contrôle de Légalité

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

01700 - REGIE-TRANSPORTS DE MARTINIQUE

Exercice 2022

PRÉFECTURE MARTINIQUE
REÇU

27 JUL. 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU ANTICIPATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	663 038,82		-486 226,64		176 812,18
Fonctionnement	2 863 733,26	583 079,61	3 387 048,92		5 667 722,57
TOTAL I	3 526 792,08	583 079,61	2 900 822,28		5 844 534,75
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 526 792,08	583 079,61	2 900 822,28		5 844 534,75